

fidet, celle de Mr. de Langres, (qui étoit du nombre de ceux qui d'acordoient Mr. l'Evêque de Viviers pour second Président) fut caduque, parce que Mr. l'Abbé de St. George, Comte de Lion, Député de la même Province, ne fut pas de son avis; car il est à remarquer que lors que les Députés d'une même Province sont d'un sentiment contraire, leurs voix ne sont comptées pour rien.

Le 23. l'Assemblée fut à Versailles, comme nous l'avons dit ailleurs; le lendemain on fit un Bureau dans l'Assemblée pour examiner l'affaire des Billets de monoye; six Conseillers d'Etat, dont Mr. le Peletier de Souzi étoit du nombre, s'étans rendus à l'Assemblée, lui présentèrent la lettre du Roi; Mr. le Peletier fit un très-beau discours, qui roula sur la concorde qui devoit regner entre le Sacerdoce & le reste de l'Etat, & l'obligation où l'on étoit de se secourir mutuellement dans leurs besoins. Mr. le Cardinal lui répondit avec son éloquence naturelle, que la nécessité des conjonctures obligeoit le Clergé à consentir aux demandes que le Roi lui faisoit.

Les Séances suivantes se passèrent à examiner la nature des rentes que le Roi offroit au Clergé pour leur cautionnement envers le Public de trente-trois millions de Billets de Monoye, dont il se chargeoit: elles seront prises sur les revenus des Postes, qui rendent près de vingt millions; Enfin cette affaire fut consommée à Versailles le 13. Avril, & l'Acte fut signé par le Roi & par le Clergé, qui en prenant pour